



1^{re} rencontre du Comité consultatif

**En route vers la mise en
oeuvre du projet *Pour une
communauté universitaire
exempte de harcèlement,
de violence et d'agression
à caractère sexuel***

Le 22 mars 2017

UQO

Notre première rencontre...

- **POINT 1.** Adoption de l'ordre du jour
- **POINT 2.** Présentation du Comité consultatif et de son mandat
- **POINT 3.** Mise en contexte et présentation de la démarche proposée
- **POINT 4.** Prochaines étapes
- **POINT 5.** Autre sujet : Journée de réflexion nationale du MEES
- **POINT 6.** Prochaine rencontre
- **POINT 7.** Levée de la séance

POINT 1.

Adoption de l'ordre du jour

POINT 2.

**Présentation du Comité
consultatif et de son mandat**

Présentation du Comité consultatif pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel (Comité consultatif)

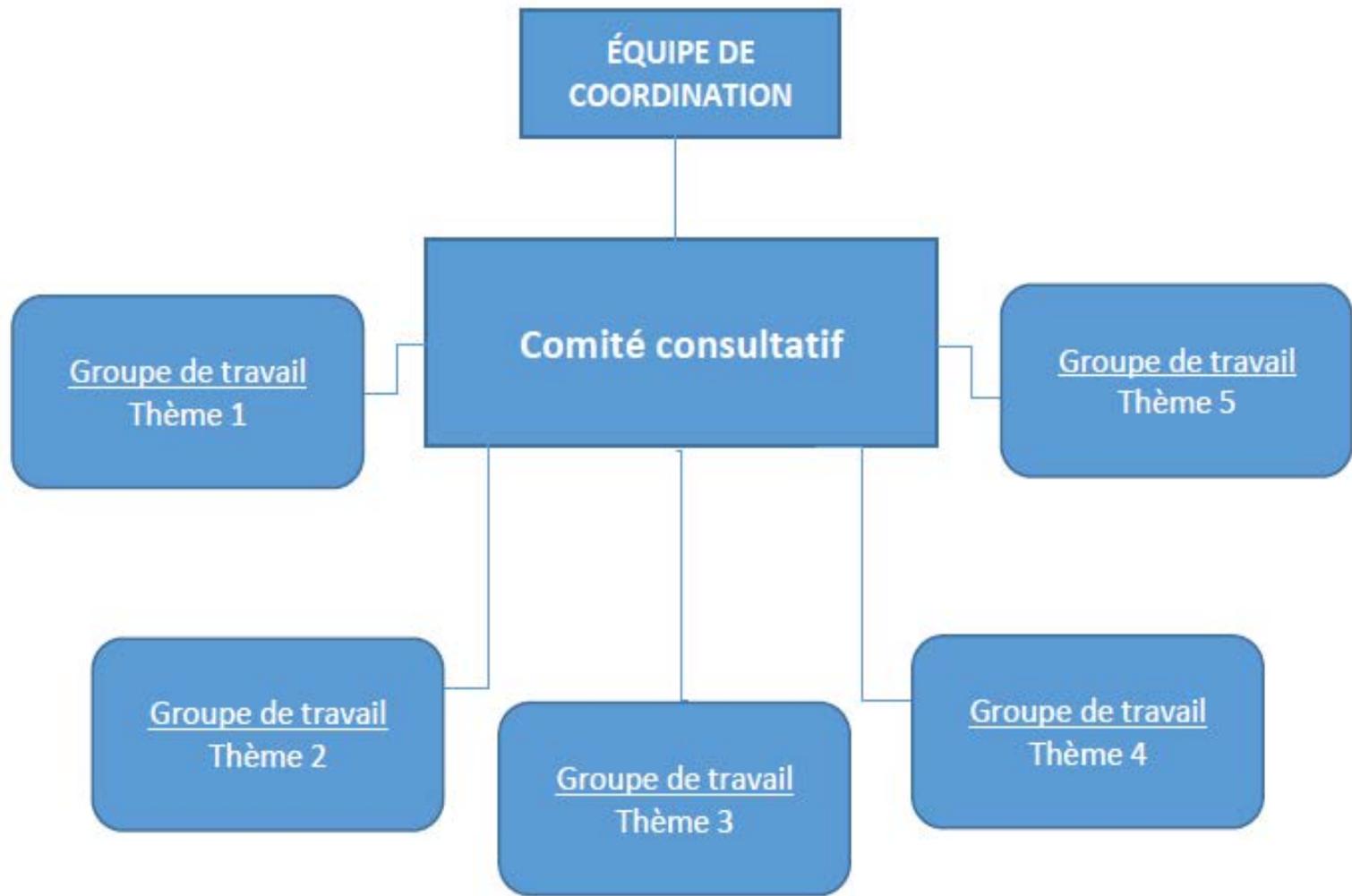
Présentez-vous

1. D'où parlez-vous ?
2. Quelle contribution souhaitez-vous apporter au Comité consultatif ?

Mandat du Comité consultatif

Le Comité consultatif pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel (Comité consultatif) a comme mandat de donner des conseils, de formuler des avis ou de faire des recommandations relativement au projet émanant de l'orientation stratégique « Enrichir l'expérience étudiante » du plan stratégique 2016-2020 de l'UQO : Pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel. Plus précisément, il doit :

- Réfléchir aux grandes orientations à privilégier dans le cadre de ce projet.
- Identifier les thèmes ainsi que les objectifs pour chacun des groupes de travail.
- Recevoir, réagir et valider les recommandations proposées par les groupes de travail.
- Assurer de faire des liens entre les travaux des différents groupes de travail et participer à la mise en relation de ces groupes.

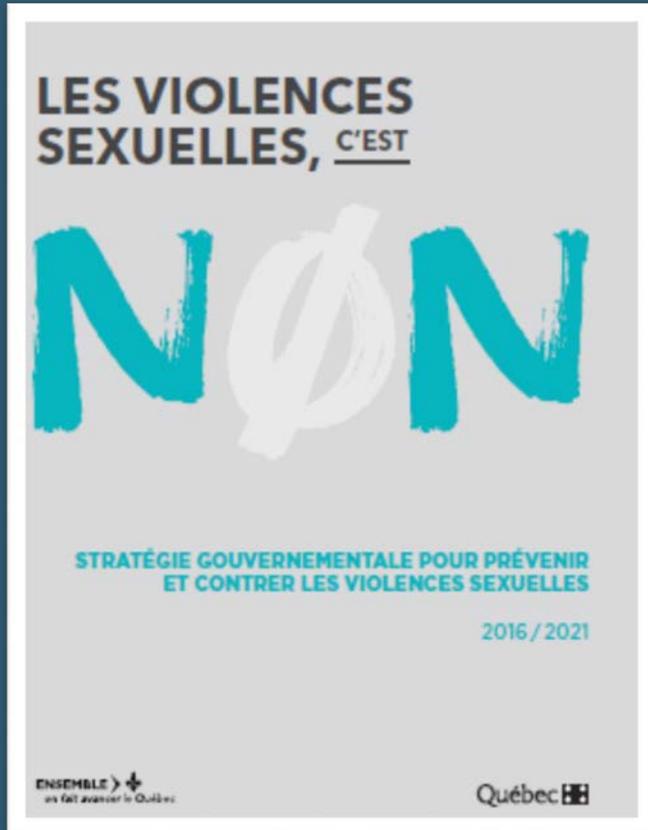


POINT 3.

**Mise en contexte et
présentation de la démarche
proposée**

Sur quoi se base la réflexion de l'Équipe de coordination pour éventuellement vous proposer une démarche de mise en œuvre du projet ?

Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles



55 actions découlant des trois axes suivants :

- Prévenir
- Intervenir
- Développer et partager pour mieux agir

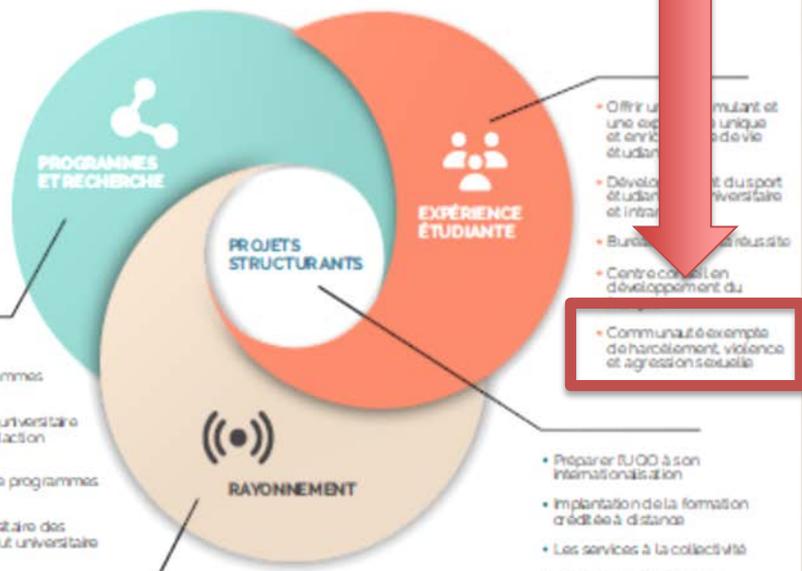
Des dix actions interpellant le MEES, à titre de collaborateur ou de responsable, cinq (5) sont spécifiques aux universités

- Réaliser des campagnes de sensibilisation
- Adopter une politique-cadre ou une loi-cadre
- Collaborer à la mise en œuvre d'initiatives de mobilisation visant la prévention
- Contribuer à la mise au point d'une plate-forme Internet destinée et adaptée au milieu sportif
- Tenir des événements d'échanges et de transfert d'expertise provenant de différents milieux

Plan stratégique 2016-2020 de l'UQO

Projets retenus

Dans le cadre du plan stratégique 2016-2020



- Le Bicentennaire •
- Création de programmes en santé
- Création du centre universitaire d'innovation en rédaction et traduction
- Développement de programmes coop
- Désignation universitaire des CIES - Volet Institut universitaire de première ligne
- Wenauk : une forêt d'enseignement et de recherche
- Culture de la recherche

- Planification annuelle de conférences et d'activités de rapprochement
- Bureau de liaison autochtone
- Offre intégrée de services de soutien à l'entrepreneuriat et centre d'accompagnement aux entrepreneurs (Lauréatides)
- Galerie UQO - Développement de la programmation et des partenariats

- Offrir une expérience unique et enrichissante de la vie étudiante
- Développement d'un sport étudiant et intramuros
- Bureau de la réussite
- Centre conseil en développement du personnel
- Communauté exempte de harcèlement, violence et agression sexuelle

- Préparer l'UQO à son internationalisation
- Implantation de la formation créée à distance
- Les services à la collectivité
- Construire l'engagement
- Partenariat avec la Ville de Saint-Jérôme
- La formation continue
- Groupe de travail pour l'amélioration du service à la clientèle et des communications internes
- Vers un campus vert

PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS



Le projet *Pour une communauté universitaire exempte de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel* est une priorité institutionnelle.

Une priorité qui s'ancre dans la *Stratégie gouvernementale*, de la démarche ministérielle en cours et celles de l'ensemble des universités québécoises.

Pour appuyer et guider les établissements universitaires dans l'accomplissement de leur projet, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) a publié un rapport en octobre 2016. Dans sa démarche, le MEES a indiqué qu'il s'en inspirera pour élaborer son projet de politique-cadre ou de loi-cadre.

Rapport du Bureau de coopération interuniversitaire

Un guide à la réflexion des travaux du Comité consultatif et de ses groupes de travail.



L'encadrement légal

- L'article 46 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec
- *La Loi sur les normes du travail*
- Le Code criminel définit trois niveaux d'agression sexuelle.
 - Niveau 1 : L'agression sexuelle simple (article 271)
 - Niveau 2 : L'agression sexuelle armée, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles (article 272)
 - Niveau 3 : L'agression sexuelle grave (article 273)

Source : Rapport du BCI, p. 26 et 27)

Violence sexuelle... quelques définitions

Les **violences à caractère sexuel** : « *Toute forme de violence, physique ou psychologique, perpétrée par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité. Cela comprend le harcèlement sexuel, l'abus sexuel, l'agression sexuelle, le viol et les autres conduites à caractère sexuel.* »

Le **harcèlement sexuel** : « *C'est une conduite à connotation sexuelle se manifestant par des paroles, des gestes et des actes non désirés qui portent atteintes à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique et entraînent un milieu de travail ou d'études néfaste.* »

Source : Rapport du BCI, p. 13 et 14
(octobre 2016)

(Suite) Violence sexuelle...

quelques définitions

L'agression sexuelle : « *C'est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne.* »

Les autres inconduites à caractère sexuel : « *Elles englobent les propos sexistes, l'attentat à la pudeur ou l'exposition sexualisée, les images sexuelles dégradantes, le voyeurismes, l'exhibitionnisme, le frotteurisme, le cyberharcèlement et l'exploitation sexuelle.* »

Source : Rapport du BCI, p. 13 et 14
(octobre 2016)

(Suite) Violence sexuelle... quelques définitions

«Une **agression sexuelle** est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée. Dans certains cas, notamment dans celui des enfants, la personne qui agresse obtient ce qu'elle veut par une manipulation affective ou par le chantage.

L'agression sexuelle est un acte où la personne qui agresse oblige un enfant ou un adulte à répondre à ses propres désirs sexuels par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou sous la menace directe ou indirecte. »

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO)
(mars 2017)

(Suite) Violence sexuelle... quelques définitions

« L'agression sexuelle est un acte de domination, d'humiliation et d'abus de pouvoir, principalement commis envers les femmes et les enfants.

Agresser sexuellement, c'est imposer des gestes, des attitudes, des paroles à connotation sexuelle contre la volonté de la personne, et ce, en utilisant l'intimidation, le chantage, la menace, la manipulation et la violence verbale, psychologique, physique. »

Source : Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles de l'Outaouais (CALAS Outaouais)
(mars 2017)

(Suite) Violence sexuelle... quelques définitions

Le **harcèlement sexuel** comprend les « *comportements verbaux et non verbaux qui traduisent des attitudes insultantes, hostiles et dégradantes* ».

Les **attentions sexuelles** non désirées sont définies comme étant les « *comportements verbaux et non verbaux offensants, non désirés et non réciproques, incluant tentative de viol et agression sexuelle* ».

La **coercition sexuelle** comprend le « *chantage en retour de récompenses* ».

Source : Rapport préliminaire de l'ESSIMU-UQO, p. 5-6
(décembre 2016)

Quelques statistiques...

**SANS OUI
C'EST NON!**



**SANS OUI
C'EST NON!**



Portrait des violences sexuelles...	Quelques données statistiques	Source
au niveau mondial	Selon un examen mondial des données disponibles réalisé en 2013, 35 % des femmes dans le monde ont subi de la violence physique et (ou) à caractère sexuel d'un partenaire intime ou de la violence à caractère sexuel d'une autre personne.	Plan d'action – Gouvernement de l'Ontario (mars 2015)
en Amérique du Nord	On estime qu'entre 15 % et 25 % des femmes en âge de fréquenter le collège ou l'université en Amérique du nord subiront une forme d'agression sexuelle pendant leurs études.	Rapport BCI et Gouvernement de l'Ontario (voir note 1)
au Canada	Des recherches indiquent que 460 000 agressions sexuelles ont lieu chaque année au Canada. Seulement 33 agressions sexuelles sur 1 000 sont déclarées à la police, dans 12 de ces cas, des accusations seront portées, six aboutiront devant les tribunaux et seulement trois mèneront à une condamnation.	Plan d'action – Gouvernement de l'Ontario (mars 2015)
au niveau de la province du Québec	84 % des victimes sont de sexe féminin, dont 2 sur 3 sont âgées de moins de 18 ans.	Stratégie gouvernementale (octobre 2016)
au niveau des universités québécoises francophones	Depuis son entrée à l'université, 36,9 % des répondants de l'enquête ont rapporté avoir vécu au moins une situation de violence sexuelle.	Rapport de l'ESSIMU-portrait global (décembre 2016)
au niveau de l'Université du Québec en Outaouais	Depuis son entrée à l'UQO, 31,9 % des répondants de l'enquête ont rapporté avoir vécu au moins une situation de violence sexuelle.	Rapport préliminaire de l'ESSIMU-UQO (décembre 2016)

Ces quelques statistiques démontrent que ce sont surtout les femmes qui sont touchées par les violences à caractère sexuel.

D'ailleurs, le BCI souligne également ceci et ajoute aussi que les femmes les plus vulnérables sont des femmes immigrantes, de minorités visibles, autochtones, ayant un problème de santé mentale ou vivant un handicap. Elles sont quatre fois plus à risque de subir une violence à caractère sexuel. Sans compter qu'il y a un risque plus élevé chez les membres de la communauté LGBTQ.

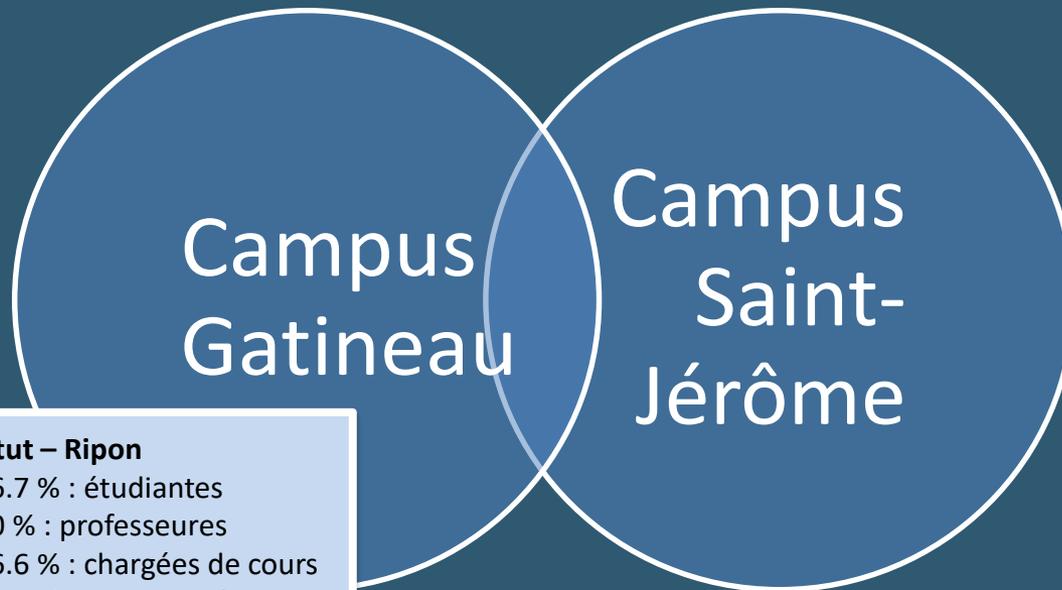
Le BCI ajoute qu'une femme sur trois et un homme sur six seront victimes de violence sexuelle au cours de leur vie.

Le portrait des femmes à l'UQO...

Globalement :

- 69 % : étudiantes
- 54.1 % : professeures
- 51.5 % : chargées de cours
- 71 % des autres catégories (cadres, professionnel, soutien, administratif)

- 63% : étudiantes
- 49.5 % :
professeures
- 48.7 % : chargées
de cours
- 70 % : autres
catégories



Institut – Ripon

- 36.7 % : étudiantes
- 20 % : professeures
- 66.6 % : chargées de cours
- 66.6 % : autres catégories

- 80 % : étudiantes
- 70.4 % :
professeures
- 56.7 % : chargées
de cours
- 76 % : autres
catégories

Sources de données :

- Rapport d'inscriptions - septembre 2016 (étudiants)
- Rapport DGA – mars 2017 (professeurs et chargés de cours)
- Organigrammes sectoriels – mars 2017 (autres catégories)

Note : Ce portrait n'est qu'à titre indicatif seulement, en raison que les sources n'ont pas la même période de référence.

Les incontournables

- **Cadre légal et obligations de gestion en découlant**
(liste non exhaustive)
 - Charte des droits et libertés du Canada
 - Charte des droits et libertés de la personne du Québec
 - Code criminel du Québec
 - Loi sur les normes du travail
- **Priorité gouvernementale**
 - Stratégie gouvernementale 2016-2021
- **Priorité ministérielle**
 - Actions découlant de la stratégie gouvernementale 2016-2021
- **Priorité institutionnelle**
 - Décision du CA de l'UQO – 24 octobre 2016

**Voici ce que l'Équipe de
coordination vous propose comme
démarche pour réaliser ce projet**

Le fonctionnement proposé



On accomplit beaucoup plus collectivement.

L'encadrement proposé pour les groupes de travail



Quelques définitions proposées

- **Grandes orientations**

- Une orientation encadre la réflexion du Comité consultatif et de ses groupes de travail. Il s'agit de principes directeurs qui orientent la manière de traiter un thème et elle fournit un repère quant aux choix d'action à privilégier.

- **Thème**

- C'est un sujet, une idée sur lesquels portent une réflexion autour desquels s'organise une action. Il est identifié par le Comité consultatif et il sera traité par un groupe de travail.

(Suite) Quelques définitions proposées

- **Objectif**

- C'est un énoncé simple, précis, spécifique et réaliste et atteignable, parfois quantifiable et pouvant avoir une durée. Il commence par un verbe d'action et traduit un but visé, c'est-à-dire, ce qui doit être atteint. Il est fixé par le Comité consultatif et il doit être atteint par le groupe de travail.

- **Recommandation**

- Elle traduit les actions retenues par un groupe de travail, en tenant compte des grandes orientations formulées, du thème identifié et des objectifs de travail fixés par le Comité consultatif.

Le mandat proposé pour les groupes de travail

- Analyser l'état des lieux (ce qui se fait/existe à l'UQO et ailleurs).
- Effectuer des analyses comparatives avec ce qui se fait dans d'autres établissements.
- Proposer des solutions concrètes relatives aux thèmes établis par le Comité consultatif.
- Proposer des mesures de mise en œuvre pour les solutions proposées.
- Présenter les recommandations au Comité consultatif aux fins de validation.

Les outils proposés

- **Documents de référence**
 - Stratégie gouvernementale
 - Rapport du BCI
 - Plan stratégique 2016-2020 de l'UQO
 - Document de réflexion pour la mise en œuvre du projet
- **Documents issus d'enquêtes, d'études et de consultations**
 - Bilan de la consultation tenue par le MEES le 13 mars 2017
 - Bilan de la consultation tenue à l'UQO du 28 novembre au 5 décembre 2016
 - Rapport préliminaire de l'ESSIMU-UQO (décembre 2016)
 - Rapport global de l'ESSIMU (décembre 2016)
 - Rapport du Groupe de travail sur le respect et l'égalité – Université d'Ottawa (2014-2015)
- **Autres ressources**
 - Page Web dédiée au Comité consultatif et aux groupes de travail
 - Intranet pour le Comité consultatif
 - Intranet pour les groupes de travail
 - Politiques de l'UQO
 - Clips vidéos ou autres publications/ressources

Le mode de fonctionnement proposé

- Le matériel de chacune des rencontres sera transmis une semaine avant la tenue de la rencontre
- Afin de permettre à chaque membre de se préparer à l'avance, des questions à l'étude lui seront suggérées
Exemple : Quels devraient être les thèmes à retenir ?
- Le projet d'ordre du jour tiendra compte des prochaines étapes convenues avec le Comité consultatif ainsi que du plan de travail
- À la suite de chacune des rencontres du Comité consultatif, un bulletin d'information sera publié sur le site Web
- Un compte rendu sera aussi rédigé aux fins de confirmation par le Comité consultatif

Voici une première esquisse des idées émanant de la réflexion de l'Équipe de coordination à ce jour, dont le Comité consultatif pourra se pencher lors de sa deuxième rencontre

Basée sur la démarche du MEES

JOURNÉES DE RÉFLEXION

Prévenir et contrer
les violences à caractère sexuel
sur les campus universitaires et
dans les collèges du Québec

DOCUMENT DE
CONSULTATION

THÈME I — PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Définition : Ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer la protection des personnes. Action de faire prendre conscience d'un problème à quelqu'un.

Objectif : Déterminer les meilleures pratiques de prévention des violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur et sensibiliser les personnes aux différentes formes que peuvent prendre ces violences.

THÈME II — SÉCURITÉ DES PERSONNES

Définition : État d'esprit d'une personne qui se sent à l'abri du danger. Actions sur l'environnement physique, social, technologique, politique, économique, organisationnel, etc. qui permettent de créer un tel état.

Objectif : Définir les mesures à prendre pour garantir la sécurité et le sentiment de sécurité des personnes, notamment lors d'activités sociales et dans le cadre des études, et sur les campus en général.

THÈME III — GESTION DES PLAINTES

Définition : Processus administratif visant le traitement des plaintes reçues.

Objectif : Établir les mesures à prendre pour accueillir les personnes ayant subi des actes de violence à caractère sexuel et traiter leur dossier d'une façon diligente et respectueuse.

Thème 1 proposé :

Prévention et sensibilisation

Définition proposée : Les membres de ce groupe de travail auront, entre autres, à identifier des activités de prévention et de sensibilisation à mettre en œuvre auprès des différents groupes de la communauté universitaire. Ces activités devront être adaptées à l'objectif de sensibilisation poursuivi par chacun de ces groupes, soit les professeurs et chargés de cours, les étudiants et les membres du personnel (incluant les cadres et les cadres supérieurs). Parmi ces activités de sensibilisation, des activités de formation seraient notamment à envisager.

Thème 2 proposé :

Accompagnement/intervention

Définition proposée : Les membres de ce groupe de travail auront à identifier les bonnes pratiques à mettre en place en matière d'accompagnement pour les personnes faisant une demande de consultation ou le signalement d'une situation de harcèlement ou de violence à caractère sexuel. Ils devront aussi identifier les différents types et niveaux d'intervention possibles.

Il s'agit en fait, dans un premier temps, de schématiser, en identifiant les acteurs-clés, le processus qui précède le dépôt d'une plainte formelle. Dans un deuxième temps, les membres de ce comité pourraient aussi se pencher sur le processus d'accompagnement d'une personne ayant déposé une plainte, afin de s'assurer qu'il y ait un accompagnement tout au long du processus.

Thème 3 proposé :

Communautés LGBTQ et autres groupes

Définition proposée : Les membres de ce groupe de travail devront se pencher sur les mesures à mettre en place pour les membres de la communauté LGBTQ, ainsi que pour les membres d'autres groupes tels les personnes vivant avec un handicap ou les minorités visibles. Ces groupes vivent des situations souvent particulières en matière de harcèlement, de violence ou d'agression à caractère sexuel, et une attention particulière à leur réalité devra faire partie intégrante de l'ensemble des préoccupations issues des personnes œuvrant en milieu universitaire.

Ce groupe de travail œuvra sans doute en étroite collaboration avec les autres groupes de travail, notamment le groupe de travail qui traiterait de la proposition de thème 1 portant sur la prévention et la sensibilisation.

Thème 4 proposé :

Politiques et règlements (processus de plainte)

Définition proposée : Les membres de ce groupe de travail se pencheront sur la révision et la mise à jour, s'il y a lieu, des politiques et règlements de l'UQO sur la question du traitement des plaintes en matière de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel. Ils devront s'assurer que les documents officiels identifient clairement les rôles et responsabilités des différentes parties impliquées dans le processus de plainte, de même que le processus lui-même.

Il est fortement suggéré que le représentant du Secrétariat général siégeant au Comité consultatif participe aux travaux du groupe de travail qui traiterait de la proposition de thème 4.

Thème 5 proposé :

Sécurité des personnes

Définition proposée : Les membres de ce groupe de travail se pencheront sur l'aspect sécuritaire des différents campus et pavillons de l'UQO, et ce, pour les différents groupes de la communauté universitaire. L'analyse et les recommandations issues de ce groupe de travail pourront porter sur la sécurité dans les locaux, les résidences et les stationnements de l'UQO, de même que sur la sécurité à l'extérieur des murs de l'UQO, notamment dans les rues environnantes.

Il est fortement suggéré que le directeur de Terrains et Bâtiments participe aux travaux de ce groupe de travail. Il est aussi suggéré que les travaux soient effectués en collaboration avec la ville de Gatineau, la ville de Saint-Jérôme et le village de Ripon.

MOT DE LA FIN

